

CAHIER DES RÉOLUTIONS

ADOPTÉES

CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

16 - 17 - 18 avril 2010 – Saint-Hyacinthe

RÉSOLUTION D'URGENCE

PONT SERGE MARCIL

- ATTENDU QUE le tronçon entre Châteauguay et Vaudreuil de l'Autoroute 30 est en cours de construction;
- ATTENDU QUE l'importance jouée par Serge Marcil dans ce dossier, à la fois à titre de député à l'Assemblée nationale de 1985 à 1994, ainsi qu'à la Chambre des communes de 2000 à 2004;
- ATTENDU QU' il serait tout indiqué d'associer, de façon permanente, le nom de Serge Marcil à cette autoroute;
- ATTENDU QUE le caucus des députés libéraux de la Montérégie souhaite faire la recommandation au comité de toponymie du Québec afin qu'une partie du tronçon Ouest de l'Autoroute 30, soit le pont enjambant le fleuve St-Laurent, soit nommé le « Pont Serge-Marcil ».

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

D'appuyer le caucus des députés libéraux de la Montérégie qui souhaitent recommander la désignation du pont, faisant partie de l'Autoroute 30, qui sera construit au-dessus du fleuve St-Laurent le « Pont Serge-Marcil ».

LES CONSEILS RÉGIONAUX DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE, MONTÉRÉGIE-EST ET
MONTÉRÉGIE-OUEST

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1

LE REDÉVELOPPEMENT URBAIN CIBLÉ POUR OPTIMISER LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES DU MÉTRO DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

- ATTENDU QU' il existe aujourd'hui 68 stations au sein du réseau du métro de la Société de transport de Montréal;
- ATTENDU QU' en 2010, les 66,25 km existants du métro de Montréal coûteraient plus de 10 milliards d'investissements;
- ATTENDU QUE le métro de Montréal est une richesse unique qui doit servir le plus grand nombre d'usagers possible dans un objectif d'optimisation des acquis et de développement durable;
- ATTENDU QU' il est reconnu qu'un ratio efficacité-densité minimal des alentours des stations de métro, selon des principes d'analyse reconnus, est de 100 logements à l'hectare dans un rayon de 750 mètres;
- ATTENDU QU' un bon nombre de stations du réseau côtoie des terrains vagues et une densité insuffisante de population.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. D'évaluer immédiatement le ratio efficacité-densité des zones avoisinantes de chacune des stations de métro;
2. D'élaborer un plan d'action, de concert avec les Municipalités, afin de mettre en place des stratégies concrètes de densification des zones avoisinantes des stations de métro qui sont présentement sous-développées;
3. De s'assurer que tout développement futur du métro tienne compte du ratio efficacité-densité des zones avoisinantes et comporte un plan d'optimisation desdites zones.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE SAINT-HENRI-SAINTE-ANNE
COMMISSION POLITIQUE DE MONTRÉAL

ADOPTÉE

**POUR UNE CROISSANCE DES RÉGIONS PAR UN RETOUR
DES JEUNES TRAVAILLEURS ET DES IMMIGRANTS**

ATTENDU QUE	l'exode vers les grands centres urbains est un phénomène qui ne cesse de faire diminuer la population des régions du Québec;
ATTENDU QUE	l'exode vers les grands centres est un phénomène qui touche particulièrement les jeunes qui quittent leur région natale pour aller entreprendre des études;
ATTENDU QUE	les projections démographiques démontrent que l'exode des jeunes aura pour effet d'aggraver grandement l'impact du choc démographique sur les régions du Québec;
ATTENDU QUE	l'immigration est une richesse qui doit être partagée sur tout le territoire du Québec;
ATTENDU QUE	la région métropolitaine de Montréal récolte 85 % des nouveaux arrivants, comparativement à un très mince 1,5 % dans les 7 régions ressources du Québec;
ATTENDU QUE	la transmission des entreprises agricoles à la génération montante est de plus en plus difficile compte tenu de leur taille et du défi que constitue l'établissement en région;
ATTENDU QUE	la perte des ressources jeunes et qualifiées ainsi que l'absence d'immigration dans une région nuisent au développement des entreprises de l'avenir et à la formation d'une relève prometteuse et diversifiée.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. D'améliorer l'actuel crédit d'impôt de 8 000 \$, réparti sur 3 ans, pour un nouveau diplômé travaillant en région éloignée notamment en le rendant remboursable, en élargissant son application aux jeunes entrepreneurs et aux nouveaux arrivants qualifiés dont les compétences sont reconnues et en trouvant un critère d'admissibilité plus inclusif que celui de l'établissement dans une région ressource;

2. De consolider, soutenir et encourager la mise en place de mesures incitatives et financières visant à permettre aux jeunes entrepreneurs la réalisation de leur projet d'entreprise en région;
3. D'encourager l'embauche et le travail à distance par la mise en place d'infrastructures technologiques à la portée des employeurs permettant de faire des entrevues à distance, par la levée des barrières administratives pouvant empêcher le télétravail dans la fonction publique, et par la prise en charge des frais de déplacement d'une personne faisant des démarches pour trouver un emploi en région éloignée;
4. De mettre en place une politique nationale de régionalisation de l'immigration en unifiant les mesures existantes, accentuant l'établissement de l'immigration en région et favorisant la rétention de ces derniers en région une fois qu'ils s'y sont établis;
5. D'améliorer le programme de prime à l'établissement en milieu agricole en augmentant l'aide versée aux jeunes qui prennent la relève ou qui démarrent une entreprise agricole afin qu'il tienne compte de l'augmentation de la valeur des entreprises, de l'augmentation du prix des intrants et de la diminution des prix de vente de ces dernières années.

COMMISSION-JEUNESSE

ADOPTÉE

**PLAN DE TRAVAIL SUR L'ÉLECTRIFICATION PRÉVUE
POUR LES TRAINS DE BANLIEUE**

ATTENDU QUE	le Québec s'est donné comme stratégie de diminuer sa dépendance au pétrole et à la fuite des capitaux à l'étranger;
ATTENDU QUE	le Québec veut promouvoir l'exploitation de ses énergies propres notamment celle de l'hydroélectricité;
ATTENDU QU'	il est important pour le Québec de continuer de lutter contre les changements climatiques;
ATTENDU QUE	le Québec est parmi les leaders en matière de politiques visant à lutter contre les changements climatiques;
ATTENDU QUE	le Québec s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % d'ici 2020;
ATTENDU QUE	l'Agence métropolitaine du transport (AMT) étudie présentement la possibilité d'électrifier ses réseaux de train dans le but de réduire les GES;
ATTENDU QUE	l'AMT et le ministère des Transports du Québec (MTQ) sont des joueurs importants en matière de changements climatiques;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

De demander au MTQ et à l'AMT qu'ils adoptent un plan de travail visant à permettre l'accélération de l'électrification prévue des trains de banlieue, notamment celle du train de l'Est.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE BOURASSA-SAUVÉ

ADOPTÉE

POUR FAIRE D'UNE POPULATION VIEILLISSANTE UNE RICHESSE

- ATTENDU QUE la croissance démographique a été un des principaux déterminants de la croissance économique dans l'histoire récente du Québec;
- ATTENDU QUE la population en âge de travailler (i.e. les 15 à 65 ans) commencera à décliner à partir de 2013-2014;
- ATTENDU QU' actuellement le Québec accuse un retard en ce qui a trait au taux d'activité chez les personnes de plus de 50 ans comparativement à l'Ontario et au reste du Canada;
- ATTENDU QU' une étude récente du CIRANO intitulée « la longévité : une richesse » a démontré qu'il pourrait être possible de continuer à voir croître la population active (i.e. la population effectivement au travail) malgré la diminution de la population en âge de travailler par la mise en place de mesures incitatives permettant d'impliquer davantage les personnes âgées au marché du travail;
- ATTENDU QUE le climat économique des années 90 a poussé les gouvernements à élaborer des incitatifs à la retraite hâtive qui sont actuellement mal adaptés à la réalité démographique actuelle qui requiert plutôt des incitatifs à la retraite progressive;
- ATTENDU QUE la décroissance de la population active pourrait avoir des conséquences plus que considérables sur la croissance économique et notre capacité à soutenir les programmes sociaux actuellement en vigueur au Québec;
- ATTENDU QUE l'arrivée du choc démographique est une réalité inévitable à laquelle l'ensemble de la population doit être préparée et pour laquelle des mesures telle l'augmentation de l'âge de la retraite doit être envisagée si cela se révèle nécessaire.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. De favoriser l'augmentation du taux d'activité de la population de 55 ans et plus en :
 - a) éliminant les incitatifs fiscaux et les contraintes favorisant les retraites hâtives de façon à favoriser davantage les retraites progressives;
 - b) basant les critères d'admissibilité de certains avantages offerts aux travailleurs et aux retraités sur leur situation financière plutôt qu'uniquement sur l'âge;
 - c) rendant illégale toute clause de convention collective qui forcerait le départ à la retraite d'un employé qui désire rester en emploi;
 - d) négociant avec le secteur public une réduction des différentes clauses favorisant les retraites hâtives prévues à l'intérieur des conventions collectives;
 - e) révisant le facteur d'ajustement des rentes de façon à s'assurer que tout prestataire du Régime des rentes du Québec (RRQ) qui désire prendre sa retraite après 65 ans recevra une prestation actualisée de manière équitable;
 - f) centralisant et simplifiant les programmes favorisant l'employabilité des personnes âgées de 50 ans et plus.
2. D'étudier, si l'ensemble des mesures favorisant l'augmentation du taux d'activité chez les 55 ans et plus ne permet pas de suivre un scénario prédéterminé par le gouvernement de croissance continue de la population active, la possibilité d'augmenter l'âge de la retraite.

COMMISSION-JEUNESSE

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

**STIMULER L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES QUÉBÉCOIS, UNE IDÉE QUI
POURRA CONCRÈTEMENT DIMINUER LA DETTE
ET DIMINUER LES TAXES ET IMPÔTS**

ATTENDU QUE	le PLQ a toujours été un parti qui prône le développement du Québec par la création de sa richesse;
ATTENDU QUE	la province de Terre-Neuve et Labrador est devenue une province riche en un court laps de temps, à la suite de l'exploitation des hydrocarbures présents sur son territoire;
ATTENDU QUE	cette exploitation respecte les normes et les règlements les plus élémentaires de l'environnement;
ATTENDU QUE	l'exploitation des hydrocarbures compte maintenant pour 17 % du PIB de la province de Terre-Neuve et Labrador;
ATTENDU QUE	le gouvernement du Québec a annoncé une série de mesures pour stimuler l'exploration gazière au Québec;
ATTENDU QUE	cette annonce bien accueillie est loin d'être profondément ambitieuse;
ATTENDU QUE	le potentiel est plus grand, tel qu'il est mentionné dans un communiqué émis par le ministère des Ressources naturelles en date du 25 mars 2009 : « La géologie du Québec est favorable à la découverte de gisements gaziers et les travaux d'exploration déjà amorcés l'ont démontré. Imaginez, si la totalité du potentiel gazier était exploitée, la production pourrait répondre aux besoins du Québec pendant près de 190 ans. Le développement du Québec doit mettre à profit cette nouvelle filière énergétique »;
ATTENDU QUE	cette création de richesse a comme objectif d'augmenter les revenus et de diminuer la dette, ce qui entraîne une diminution des taxes et impôts;
ATTENDU QUE	le développement des hydrocarbures québécois doit se faire dans le respect des normes environnementales.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. L'État se dote d'une véritable politique d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures québécois.
2. Cette politique tient compte des préoccupations légitimes en matière environnementale.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE SAINT-LAURENT

ADOPTÉE

POUR LA DIVERSIFICATION DES MARCHÉS VERS L'AMÉRIQUE LATINE

- ATTENDU QUE la prospérité et la compétitivité du Québec s'assoient sur la diversification de ses marchés et sur la qualification de sa main-d'œuvre, et qu'il est dans l'intérêt du Québec de les favoriser;
- ATTENDU QUE l'Amérique latine, soit l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes représentent un marché dynamique dont les prévisions économiques indiquent une croissance de 3 % à 4.5 % en 2010, et qu'il est, de l'avis d'EDC, l'un des marchés émergents les plus prometteurs pour les exportateurs canadiens et que les exports québécois se chiffraient à plus de 1,6 milliard en 2008, une augmentation de 52 % en un an;
- ATTENDU QUE l'Amérique latine est un marché de plus de 465 millions d'habitants, hautement scolarisés et branchés, dont l'âge médian de la population est de 25 ans et le taux de fertilité est de 2,63;
- ATTENDU QUE le Canada a conclu 4 Accords de libre échange (ALE) avec des pays de l'Amérique du Sud (Chili, Colombie, Costa Rica et Pérou), une entente portant sur le commerce et l'investissement entre le Canada et l'Amérique Centrale, et qu'il est en voie de signer deux autres ALES régionaux (pays des Caraïbes et pays Andins), ainsi que deux autres accords bilatéraux (Panama et République dominicaine);
- ATTENDU QUE le Québec a signé 49 ententes avec les pays de l'Amérique latine, dont 35 sont toujours en vigueur notamment dans les domaines de l'éducation et la formation, de la coopération générale multisectorielle et des ressources naturelles, ainsi que 9 projets de coopération, et qu'il compte un bureau général à São Paulo, au Brésil, et une antenne à Santiago du Chili.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. Que le gouvernement du Québec considère l'Amérique latine comme un marché naturel dans la diversification de ses marchés et par conséquent :

- a. Que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation adopte une stratégie d'affaires concertée afin d'aider les entreprises québécoises à exporter leurs savoirs, expertises et produits en Amérique latine;
- b. Que dans cette stratégie, une plus grande diffusion de l'information soit accessible aux entreprises québécoises;
- c. Que le ministère des Relations internationales explore la possibilité d'accroître sa présence en Amérique latine hispanophone notamment en considérant la nomination d'un agent économique supplémentaire sur le territoire.

COMMISSION POLITIQUE

ADOPTÉE

**ABITIBI-TEMISCAMINGUE :
PÔLE D'EXCELLENCE MINIER QUÉBÉCOIS**

- ATTENDU QU' un grand nombre d'entreprises minières en exploration, en exploitation et en services miniers spécialisés œuvre en Abitibi-Témiscamingue et compte tenu du nombre d'emplois directs liés au secteur minier en Abitibi-Témiscamingue (plus de 8000) en plus des emplois spécialisés dans les secteurs du génie, des équipementiers et des services;
- ATTENDU QUE la spécialisation et l'expertise sont présentes au sein des institutions d'enseignement, à savoir le Centre national de formation professionnelle de la Commission scolaire de l'Or et des Bois et les cinq options en formation technique au cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et compte tenu que le plus grand nombre de candidats évoluant dans les programmes de maîtrise et de doctorat en génie minier et en environnement minier au Québec, se trouvent à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- ATTENDU QUE plus de 80 chercheurs et étudiants œuvrent dans le domaine minier à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et compte tenu des activités de transfert de connaissances réalisées par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et le Centre collégial de transfert technologique de l'Abitibi-Témiscamingue;
- ATTENDU QUE de nombreux étudiants, professeurs-chercheurs et agents de développement, venus de plusieurs pays à vocation minière, ont choisi l'Abitibi-Témiscamingue pour se scolariser et partager leurs savoirs;
- ATTENDU QUE des activités de maillage ont été réalisées par des structures pan-régionales telles que le Secrétariat aux alliances économiques Cris-Abitibi-Témiscamingue et le Comité de maximisation des retombées économiques du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue et compte tenu de l'apport d'un organisme de développement du secteur minier à l'étranger, soit 48^e Nord International;

- ATTENDU QUE Géologie-Québec, Canmet, l'Institut national des mines, Soquem tous des déconcentrés en Abitibi- Témiscamingue;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a décidé d'accorder à l'Abitibi-Témiscamingue le leadership du développement d'un créneau d'excellence Techno-mines souterraines dans le cadre du Programme ACCORD;
- ATTENDU QUE 245 membres, provenant de 141 entreprises et institutions directement concernées par le secteur minier, siègent au sein d'une structure de concertation et de développement (MISA) contribuant à la vitalité du système productif minier du Québec.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. De faire de l'Abitibi-Témiscamingue le pôle d'excellence minier de nature mondiale;
2. D'appuyer les initiatives et d'en promouvoir les capacités, afin de permettre à la région de se distinguer et de réussir dans ce créneau prioritaire pour le Québec.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

ADOPTÉE

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'EMPLOI POUR LES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS

- ATTENDU QUE les travailleurs immigrants et leur famille seront appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement socio-économique du Québec et que la meilleure façon de favoriser l'intégration des personnes immigrantes à la société d'accueil passe indéniablement par l'insertion en emploi;
- ATTENDU QUE la région de l'Outaouais est une région frontalière et que la situation de l'emploi à Ottawa exerce une grande attraction sur les personnes immigrantes, toute mesure ou organisme avec un mandat d'intégration des personnes immigrantes en Outaouais par leur insertion au marché du travail sont pertinents;
- ATTENDU QUE deux mesures d'Emploi-Québec telles que le Service d'aide à l'emploi (SAE) et le Projet de préparation à l'emploi (PPE) comprennent une condition voulant que 50 % des personnes admissibles aux programmes doivent être des prestataires de l'assurance-emploi. Si l'organisme bénéficiaire n'atteint pas cette cible, Emploi-Québec rajuste la cible totale l'année d'après en fonction du nombre de personnes prestataires aidées pendant l'année courante¹ ;
- ATTENDU QUE cette condition d'Emploi-Québec se révèle inadéquate dans le cas des chercheurs d'emploi immigrants. Les chercheurs d'emploi immigrants ont les mêmes besoins d'aide et d'accompagnement qu'ils soient prestataires ou non de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. Que les deux mesures d'Emploi-Québec suivantes, le Service d'aide à l'emploi (SAE) et le Projet de préparation à l'emploi (PPE), soient offertes indistinctement aux personnes immigrantes chercheuses d'emploi, peu importe qu'elles soient prestataires ou non de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi;

¹ Par exemple, si la cible totale de personnes aidées est à 100, l'organisme doit nécessairement recruter 50 prestataires et ne pas desservir les non-prestataires au-delà de la cible permise. Si l'organisme présente un bilan avec 40 prestataires et 60 non-prestataires, la cible totale sera réduite à 80 l'année suivante.

2. Que les mesures et les actions mises de l'avant par les divers ministères pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes s'inscrivent dans une planification régionale concertée entre les diverses instances telles que la Ville de Gatineau, la Conférence régionale des élus (CRÉ), les organismes œuvrant auprès des personnes immigrantes, etc.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE
DE L'OUTAOUAIS ET ASSOCIATION LIBÉRALE DE HULL

ADOPTÉE

**HARMONISATION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET LA LOI
SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU
QUÉBEC**

- ATTENDU QUE la qualité du développement durable et de l'occupation du territoire du Québec sont en grande partie régies par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;
- ATTENDU QUE ces deux lois se sont développées généralement de manière distincte;
- ATTENDU QU' il y a nécessité d'harmoniser ces deux lois de manière à concilier efficacement le développement du territoire en zone urbaine et agricole avec une vision globale, plutôt qu'en vase clos.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. Que le gouvernement libéral du Québec révise et propose une harmonisation efficace de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, de manière à permettre un développement durable, harmonieux et global de l'ensemble du territoire québécois, de manière à respecter les impératifs de développement efficace du territoire et de protection des terres agricoles;
2. Que le gouvernement libéral du Québec s'assure que tous projets de développement s'inscrivent dans un plan intégré avec une vision globale plutôt qu'au cas par cas, en tenant compte entre autres des éléments suivants :
 - a) la mise en valeur des terres incultes ou non développables à des fins agricoles;
 - b) l'utilisation de critères de densification satisfaisants pour optimiser l'utilisation du territoire;
 - c) s'assurer que le développement du territoire en zone agricole tienne aussi compte de critères économiques, dont offrir un espace de développement des noyaux villageois faisant face à une saturation de leur milieu urbain,

permettre l'implantation d'activités économiques favorables à l'agriculture, de même que l'installation de certains types de fermes de petite superficie et certaines activités para-agricoles.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-EST ET COMMISSION
POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST

ADOPTÉE

AIDE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

- ATTENDU QUE nous sommes à un moment de l'histoire où la population est vieillissante, le besoin en main-d'œuvre qualifiée est crucial et une pénurie de travailleuses et travailleurs est anticipée;
- ATTENDU QUE le gouvernement libéral connaît un très bon succès avec sa politique familiale pour accroître le taux de natalité au Québec et qu'il est ainsi de plus en plus fréquent de trouver des familles nombreuses, spécialement en région périphérique;
- ATTENDU QUE plusieurs parents aux prises avec une telle situation n'ont pas la capacité de contribuer financièrement aux études de leurs enfants de façon aussi importante, nécessitant ainsi que ces derniers s'assurent d'un revenu pendant la saison estivale;
- ATTENDU QUE le système de prêts et bourses actuel ne tient pas compte de la réalité des familles nombreuses et que les montants octroyés sont diminués dès que l'étudiante ou l'étudiant touche un revenu pendant la saison estivale.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

Que des améliorations soient apportées au système actuel d'attribution de prêts et bourses en vue de corriger certaines iniquités, dont celles engendrées par les familles nombreuses et celles liées à la baisse des montants octroyés pour les étudiantes et étudiants qui travaillent pendant la saison estivale.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DU BAS SAINT-LAURENT

ADOPTÉE

**POUR L'ESSOR D'UNE CULTURE D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURSHIP
CHEZ LES JEUNES**

- ATTENDU QU' une étude récente de la Fondation de l'entrepreneurship du Québec a démontré que les jeunes Québécois accusaient un certain retard en matière d'entrepreneurship comparativement aux jeunes des autres provinces;
- ATTENDU QUE la transmission des connaissances entre entrepreneurs sortants et entrepreneurs montants doit devenir une encore plus grande priorité dans un contexte de changement démographique;
- ATTENDU QUE l'innovation au Québec passe par notre capacité à stimuler l'entrepreneurship et à développer de nouveaux modèles d'affaires.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. De favoriser le développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes en :
 - a) poursuivant l'investissement dans le défi de l'entrepreneuriat jeunesse présent dans la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;
 - b) appuyant concrètement les organismes qui favorisent le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes Québécois;
 - c) développant encore davantage les programmes de mentorat afin de s'assurer d'une relève compétente en mettant à profit nos dirigeants sortants;
 - d) développant davantage de programmes de type entrepreneuriat-études dans les écoles secondaires.

COMMISSION-JEUNESSE

ADOPTÉE

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE

- ATTENDU QUE les nouvelles technologies de captation de l'énergie solaire permettent aux consommateurs résidentiels et industriels de devenir des petits producteurs d'énergie électrique;
- ATTENDU QUE le coût d'achat de ces systèmes nécessite encore un investissement important;
- ATTENDU QUE l'Ontario a mis en place un programme d'achat d'énergie électrique solaire par des autoproducteurs avec un tarif garanti (Feed-in-Tariff) pour une longue période de temps permettant d'amortir le coût d'achat de ces systèmes;
- ATTENDU QUE le potentiel énergétique est important, tout en permettant une intégration architecturale minimisant l'impact visuel de ces systèmes;
- ATTENDU QU' il existe présentement une fenêtre d'opportunité pour soutenir le développement d'un secteur industriel d'équipementiers québécois de systèmes de captation de l'énergie solaire.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

De demander à Hydro-Québec de mettre rapidement en place un projet d'achat avec un tarif garanti pour l'énergie électrique en offrant un prix et une durée permettant aux citoyens ou aux industriels de devenir des producteurs d'énergie solaire.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE QUÉBEC

ADOPTÉE

**AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES QUANT À LA
CONVENTION COLLECTIVE**

ATTENDU QUE	les conventions collectives sont en renouvellement;
ATTENDU QUE	celles-ci ne permettent aucune flexibilité dans la tâche de l'enseignant et empêchent la mise en place de nombreux projets prometteurs de réussite;
ATTENDU QUE	celles-ci permettent que les enseignants puissent se promouvoir d'un changement d'école chaque année;
ATTENDU QUE	l'organisation scolaire, en fonction des contraintes de la convention collective, ne favorise pas le suivi particulier auprès des élèves du 1 ^{er} et du 2 ^e cycle.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- 1- que la convention collective permette plus de souplesse dans la tâche de l'enseignant, telle que l'enseignement de deux matières par exemple, afin que l'élève du secondaire ait un nombre restreint d'enseignants pour développer une relation élève-enseignant de qualité;
- 2- que le processus d'affectation-mutation limite le déplacement de l'enseignant entre les écoles à un temps fixe de cinq (5) ans, afin de favoriser la stabilité de l'équipe-école et son imputabilité quant aux enjeux du projet éducatif et du plan de réussite ainsi que le développement de liens significatifs à plus long terme entre l'élève et celui-ci.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

ADOPTÉE

**DÉDUCTIONS FISCALES POUR COUVRIR LES FRAIS LIÉS AUX ÉTUDES
NÉCESSITANT UN RELOGEMENT DE L'ÉTUDIANT**

- ATTENDU QU' une bonne éducation pour ses jeunes est essentielle au développement d'une région;
- ATTENDU QUE dans les régions périphériques, les réalités démographiques font qu'une partie de la population est éloignée des centres de formation professionnelle et des centres collégiaux;
- ATTENDU QUE certaines régions du Québec ne sont pas dotées de centres universitaires;
- ATTENDU QUE les frais encourus pour déplacer et reloger leurs enfants afin de leur permettre de poursuivre leurs études représentent souvent des sommes prohibitives pour les parents.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

De demander au gouvernement du Québec de reconnaître les frais supplémentaires de déplacements et de logements des étudiants qui doivent s'éloigner parce que le cours choisi n'est pas disponible à proximité

- a) en ajoutant le montant relatif aux études que les parents peuvent déduire dans les déclarations de revenus;
- b) ajustant le calcul de l'aide financière aux études (prêts et bourses);

Et ce à la condition qu'il fréquente le centre de formation le plus près de leur domicile.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE ET
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET COMMISSION POLITIQUE
RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

SENSIBILISATION POUR LA DIVERSITÉ

- ATTENDU QUE le gouvernement, via le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), définit l'immigration comme une contribution « au renouvellement de la population active et à la participation au développement social, économique et culturel [faisant du] Québec un État moderne, ouvert sur le monde et fier de sa diversité »;
- ATTENDU QUE le gouvernement, via le MICC, promeut un Québec interculturel qui « profite pleinement de la richesse sociale, politique, culturelle et économique de son ouverture au pluralisme, à la diversité et à la multiplicité des appartenances »;
- ATTENDU QUE le gouvernement a élaboré le projet de loi n° 94, « responsable et équilibré, qui a pour effet de baliser les demandes d'accommodement dans l'administration gouvernementale et le secteur public »;
- ATTENDU QUE le gouvernement, via le MICC, s'est déjà doté d'un plan gouvernemental (2008-2013) « La diversité : une valeur ajoutée » qui « s'inscrit dans une stratégie globale visant l'intégration des personnes immigrantes, la francisation, la promotion des valeurs communes de la société québécoise, la gestion de la diversité et la pleine participation des Québécois des communautés culturelles à la vie du Québec »;
- ATTENDU QUE la population a demandé à plusieurs reprises que la question des accommodements soit clarifiée, notamment durant ces dernières semaines.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- 1- que le gouvernement du Québec invite de nouveau « l'ensemble de la société à se mobiliser et à travailler de concert afin d'atteindre les objectifs » du plan « La diversité : une valeur ajoutée »;
- 2- que le gouvernement du Québec sensibilise davantage et de manière plus régulière la population aux notions de laïcité ouverte et de pluralisme dans la perspective de l'arrivée régulière de nouveaux immigrants;

- 3- que le gouvernement du Québec travaille davantage de concert avec les municipalités pour mieux réussir l'intégration des nouveaux immigrants comme cela se fait avec la politique de la Ville de Sherbrooke des nouveaux immigrants.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ADOPTÉE

PROJET DE MODERNISATION DE LA RUE NOTRE-DAME

- ATTENDU QUE l'autoroute Ville-Marie constitue depuis plus d'une vingtaine d'années une cicatrice au cœur du centre-ville et de l'est de Montréal;
- ATTENDU QUE la rue Notre-Dame traverse un secteur grandement dévalorisé et dénaturé et que la succession de projets avortés, depuis 40 ans, perpétue la situation. Ce qui constitue un frein à son développement économique et social;
- ATTENDU QU' il s'agit de l'une des principales portes d'entrée du centre-ville de Montréal qui revêt davantage des allures de zones sinistrées;
- ATTENDU QUE la fin abrupte des voies rapides à la rue Papineau combinée à l'affluence en provenance du pont Jacques-Cartier entraîne des débordements dans les zones riveraines habitées et altère de façon considérable la qualité de vie des résidants;
- ATTENDU QUE la réalisation corrigerait une anomalie et permettrait la revitalisation des quartiers avoisinants ainsi que la mise en œuvre de projets structurants pour la métropole;
- ATTENDU QUE le projet actuel est en réévaluation parce que la réalisation est une aventure onéreuse.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- 1- Que le gouvernement du Québec confirme sa volonté d'aménager cette artère cruciale pour le développement de Montréal;
- 2- Que le ministère des Transports, dans la foulée de la remise en question du projet de modernisation de la rue Notre-Dame tel que présenté élabore un plan de mise en œuvre par étapes afin que l'on procède à la construction le plus rapidement possible de tronçons considérés plus prioritaires, faisant consensus et qui entrent dans l'enveloppe budgétaire actuellement disponible. C'est-à-dire la partie entre Amherst et Frontenac.

COMMISSION POLITIQUE DE MONTRÉAL
ADOPTÉE

EN FAVEUR DE LA VALORISATION, DE L'INVESTISSEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL, LANGUE TIERCE

- ATTENDU QUE l'éducation est un levier important et une condition essentielle à un enrichissement social, culturel et économique durable pour la société québécoise;
- ATTENDU QUE le Québec veut se positionner comme une « société du savoir » et qu'il est primordial et nécessaire de valoriser l'éducation et d'investir dans le développement du plein potentiel de chaque Québécoise et Québécois;
- ATTENDU QUE le Québec, à la différence de toutes les autres provinces canadiennes et des États américains, compte un nombre toujours grandissant de francophones qui apprennent et parlent l'espagnol²;
- ATTENDU QUE des institutions universitaires telles que HEC-Montréal (le programme Cohorte trilingue) et la Faculté de droit de l'Université McGill (cours de deuxième cycle) ont commencé à offrir dans leur cursus des cours enseignés en espagnol;
- ATTENDU QUE le Québec et l'Amérique latine partagent une même tradition juridique civiliste, que le Code civil du Québec a été traduit et publié en espagnol et que la communauté juridique québécoise participe, entre autres, aux réformes codales latino-américaines.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

Que le gouvernement du Québec valorise la connaissance de l'espagnol, langue tierce, et investisse dans cet atout compétitif pour le Québec en développant une politique concertée, par conséquent :

²« La progression de l'espagnol entre 1991 et 2001 est surtout le fait des personnes de langue maternelle française avec une hausse de 80 %, portant le nombre de locuteurs de 67 500 en 1991 à 121 600 en 2001. » Rapport de l'Office québécois de la langue française.

http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/2005/f1_indic_19_pres.pdf. Consulté le 23 mars 2010.

1. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adopte une politique audacieuse de l'apprentissage de l'espagnol, langue tierce, afin de transformer cette connaissance en un avantage compétitif pour tous les Québécoises et Québécois;
2. Que l'Institut de la statistique du Québec documente la connaissance et la progression de l'espagnol, langue tierce, auprès des Québécoises et Québécois non issus de l'immigration latino-américaine;
3. Que le gouvernement du Québec (MRI et Justice) fasse la promotion active de la tradition juridique québécoise notamment par le biais du Code civil du Québec trilingue.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ADOPTÉE

La résolution 38 est devenue la résolution 18 et la résolution 18 est devenue la 38.

RÉSOLUTION 18

POUR UNE UTILISATION ÉLARGIE DU BOIS DANS LES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE	des milliers d'emplois au Québec dépendent de l'exploitation forestière;
ATTENDU QUE	la structure industrielle forestière du Québec doit diversifier son offre de produits et envisager de nouveaux débouchés pour la ressource;
ATTENDU QUE	le bois intégré aux infrastructures agit comme réserve de gaz à effet de serre et est moins polluant que l'acier ou le béton, tout en ayant des propriétés structurelles exceptionnelles;
ATTENDU QUE	les pays d'Europe utilisent le bois dans les constructions depuis des siècles et ont pu ainsi démontrer la durabilité et les qualités de ce matériau, y compris pour des édifices de plusieurs étages;
ATTENDU QUE	Dans le domaine de la conception de bâtiments non-résidentiels en bois, il est nécessaire de faire appel à de la main-d'œuvre européenne faute de formation en ingénierie appropriée au Québec,

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) de modifier le Code de la construction du Québec afin de permettre de construire des bâtiments en bois comportant plus d'étages qu'à l'heure actuelle;
- b) de légiférer pour intégrer le bois au maximum dans tous les ouvrages publics municipaux et provinciaux;
- a) d'étudier la mise en place d'incitatifs visant à généraliser l'utilisation du bois de construction et d'apparence, notamment le bois lamellé-collé, dans les grands bâtiments au Québec et à créer des entreprises spécialisées dans ces produits d'avenir;
- b) de mettre en place dans le réseau des universités du Québec un programme d'ingénierie en conception de bâtiments non résidentiels en bois.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE JONQUIÈRE

ADOPTÉE SUITE À LA MODIFICATION DE L'ORDRE

UN NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER POUR VAUDREUIL-SOULANGES

ATTENDU QU’	il y a augmentation importante de la population dans la région de Vaudreuil-Soulanges et de Châteauguay;
ATTENDU QUE	le secteur de Vaudreuil-Soulanges est un secteur non desservi en soins hospitaliers;
ATTENDU QUE	le Centre hospitalier Anna-Laberge (CHAL) opère présentement au-delà de sa capacité d’accueil;
ATTENDU QUE	la région de Vaudreuil-Soulanges comptera près de 200 000 personnes en 2021 et qu’elle n’est pas desservie par un centre hospitalier sur son territoire;
ATTENDU QUE	le ministre de la Santé a reconnu la nécessité de développer des services hospitaliers dans Vaudreuil-Soulanges;
ATTENDU QU’	il y a des délais inhérents à la construction d’un centre hospitalier;
ATTENDU QU’	il y a ouverture imminente de l’autoroute 30;
ATTENDU QU’	une étude de Raymond Chabot Grant Thornton conclut à une augmentation considérable de la fréquentation du CHAL en provenance de l’est et de l’ouest du territoire de Châteauguay à la suite de l’ouverture complète de l’autoroute 30.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. D’entreprendre immédiatement les démarches pour la construction d’un centre hospitalier dans Vaudreuil-Soulanges;
2. D’évaluer et d’adopter avec le Centre de santé et de services sociaux de Roussillon un plan de prévoyance et de maintien des services en prévision d’une croissance spontanée de la demande de services hospitaliers au Centre hospitalier Anna-Laberge.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST

ADOPTÉE

POUR UNE VISION GLOBALE DE LA VILLE AU QUÉBEC

- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique de la ruralité à vocation interministérielle qui s'est traduite par un vif succès depuis son adoption;
- ATTENDU QU' il existe au Québec une certaine confusion quant aux responsabilités en matière d'urbanisme des diverses autorités que sont, entre autres, les Municipalités régionales de comté (MRC), les Communautés urbaines et métropolitaines, les Conférences régionales des élus et les gouvernements provincial et municipaux;
- ATTENDU QUE les projets proposés par ces divers paliers de gouvernance lors du dépôt de leurs plans d'action respectifs en matière d'aménagement du territoire devraient tous s'inscrire dans le respect des principes généraux de développement durable en zone urbaine;
- ATTENDU QUE les divers projets mis en place par les ministères gagneraient en cohésion s'ils étaient soumis à des règles globales et pérennes en matière d'aménagement du territoire, lesquelles seraient appliquées de façon horizontale au sein du gouvernement du Québec, de façon à harmoniser les visions de développement entretenues par les différents acteurs impliqués.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- 1- De définir ce à quoi devraient tendre l'urbanisme et l'aménagement du territoire dans les villes du Québec, par le biais d'une Politique publique de la ville qui poserait comme enjeux prioritaires :
 - a) la délimitation d'une zone d'urbanisation et l'obligation d'adopter des normes visant la densification de la population pour les agglomérations de recensement;
 - b) la réduction de l'utilisation de la voiture et l'amélioration du transport en commun;

- c) le développement d'espaces verts en milieu urbain;
 - d) le développement d'une certification environnementale en matière d'écoquartiers;
 - e) le développement d'espaces économiques attractifs pour la population et les entreprises;
 - f) la diminution de la pollution et la mise en place d'infrastructures et d'une réglementation favorisant les comportements écoresponsables.
- 2- De s'assurer de la mise en application de la Politique publique de la ville dans les divers paliers de gouvernance ayant compétence en matière d'urbanisme et de gestion du territoire (CRÉ, MRC, villes, etc.), et dans les ministères dont les actions ont des impacts en matière d'urbanisme (Transports, MAPAQ, MDEIE, etc.) de façon à assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

COMMISSION-JEUNESSE

ADOPTÉE

**PISTES D'AMÉLIORATION QUANT À LA FORMATION
UNIVERSITAIRE DES ENSEIGNANTS**

ATTENDU QUE	les universités encouragent la spécialisation des enseignants du secondaire;
ATTENDU QUE	le contenu n'est pas adapté à la réalité de la clientèle d'aujourd'hui;
ATTENDU QU'	un grand nombre d'enseignants quittent dans les premières années de leur profession.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. que les universités offrent le baccalauréat combiné à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire un enseignement spécialisé dans deux matières favorisant l'interdisciplinarité de celles-ci;
2. que le contenu des programmes de formation soit revu en fonction de la clientèle diversifiée et intégrée nécessitant une approche différenciée même dans les groupes réguliers;
3. que la gestion de la classe et les nouveaux modèles d'enseignement soient des préoccupations quant au contenu universitaire.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

ADOPTÉE

SOLDE MIGRATOIRE INTERPROVINCIAL

- ATTENDU QUE l'augmentation de la population active joue un rôle de premier plan dans la création de richesse au Québec;
- ATTENDU QUE les chiffres du Bureau de la statistique démontrent que le solde migratoire interprovincial du Québec a atteint -12 675 en 2007 et -11 360 en 2008.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le gouvernement du Québec procède immédiatement à une étude pour déterminer qui sont les gens qui quittent le Québec et pourquoi ils partent;
- b) que le gouvernement du Québec, à la suite de la conclusion de cette étude, prenne action afin d'améliorer le solde migratoire interprovincial du Québec.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES
COMMISSION POLITIQUE DE MONTRÉAL

ADOPTÉE

**POUR METTRE FIN À LA DISCRIMINATION DANS LE RÉGIME
DE RENTES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE	les jeunes ont besoin de se sentir des citoyens à part entière dès le moment de leur entrée sur le marché du travail;
ATTENDU QUE	le statu quo dans le cadre du financement du Régime de rentes du Québec amènera un épuisement en 2049 selon les calculs actuariels actuels;
ATTENDU QUE	le Régime de rentes du Québec a besoin de tous les fonds possible afin d'assurer sa pérennité;
ATTENDU QUE	toute contribution dans un fonds qui se fait le plus tôt possible est toujours réputée rapporter plus de fonds ;
ATTENDU QU'	un jeune sensibilisé plus tôt au besoin d'économiser en vue des jours où le travail ne sera plus une option, investira plus dans sa retraite et dépendra moins d'autres programmes gouvernementaux de soutien au revenu (tels le supplément de revenu garanti, le Régime d'assurance médicament à un niveau sans contribution, etc.).

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

Que le gouvernement du Québec modifie la loi sur le Régime de rentes du Québec afin d'abroger la notion de discrimination en fonction de l'âge pour contribuer à la RRQ.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
ADOPTÉE

QUÉBEC : PARTENAIRES 12-18

- ATTENDU QUE les jeunes de 12 à 18 ans en milieu rural ont besoin d'accompagnement pour devenir aptes à développer leurs capacités à identifier et à répondre à leurs besoins, à soutenir leur participation active dans leur communauté rurale avec les parents et les différents acteurs locaux et à reconnaître la contribution des jeunes;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec énumère certains défis dans sa Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 : Défi des régions, Défi de la diversité, Défi de l'environnement, Défi de la santé et Défi de l'entrepreneuriat;
- ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a accordé en 2008-2009 un montant de 30 683 773 \$ au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), dans la catégorie « Maisons des jeunes » (site Internet du MSSS, août 2009), que ce montant a été remis à près de 400 maisons des jeunes, que chacune de celles-ci anime habituellement les adolescents d'un quartier ou d'une municipalité, que ce sont donc les jeunes d'environ 400 municipalités seulement qui profitent de ces services;
- ATTENDU QUE les adolescents de plus de 700 municipalités québécoises ne peuvent profiter de services directs d'une maison des jeunes dans leur milieu;
- ATTENDU QUE l'approche innovatrice de Partenaires 12-18 peut répondre et corriger la situation que vivent ces milliers de jeunes Québécois et leur permettre de devenir eux aussi des acteurs responsables et impliqués directement dans leur milieu dans la réalisation des défis de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec;
- ATTENDU QUE cette approche « Partenaires 12-18 » se veut souple, économique et très bien adaptée au milieu rural.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

Que le gouvernement du Québec adopte une politique pour répondre aux besoins des jeunes de 12 à 17 ans dans le monde rural par la reconnaissance, l'encouragement et le soutien à un organisme comme « Partenaire 12-18 ».

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

ADOPTÉE

NOUVEAU MODE DE FINANCEMENT POUR LES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE	la demande des citoyens pour des services municipaux de qualité est croissante;
ATTENDU QU’	en conséquence il y a nécessité pour les municipalités d’assurer une croissance équivalente de leurs revenus;
ATTENDU QUE	le régime fiscal municipal est axé essentiellement sur la valeur foncière qui incite et encourage au développement du territoire;
ATTENDU QUE	par ailleurs il y a nécessité de protéger les secteurs boisés, agricoles et la biodiversité;
ATTENDU QUE	les communautés sont confrontées à un conflit qui oppose fiscalité, services publics et environnement;
ATTENDU QU’	il est de l’intérêt de l’ensemble des communautés que la fiscalité municipale favorise la protection de l’environnement.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

Que le gouvernement du Québec révise et propose un nouveau mode de financement des municipalités favorisant une approche créative, dans l’objectif de soulager la pression sur les territoires tout en permettant le maintien et le développement des services municipaux.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST ET COMMISSION
POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-EST

ADOPTÉE

FORMATION MENANT À L'EXERCICE D'UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ

ATTENDU QU'	il existe un vide de service pour l'élève de 15 ans qui a réussi son 1 ^{er} cycle du secondaire et qui ne désire pas poursuivre sa formation dans les parcours de formation générale et de formation générale appliquée, et qui souhaite accéder à un programme de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé;
ATTENDU QUE	les résultats obtenus par l'enquête de la TRÉAQFP auprès des commissions scolaires qui ont utilisé cette voie démontrent que la filière de formation du volet 2 était une voie qui encourageait la poursuite des études en formation générale des adultes, en formation professionnelle ou en formation collégiale;
ATTENDU QUE	les résultats de l'enquête La Relance démontrent également que la filière de formation du volet 2 était une voie gagnante pour contrer le décrochage scolaire.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

De recommander que le MELS reconsidère les règles d'admission de la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé en permettant aussi aux élèves qui ont atteint les objectifs du 1^{er} cycle en langue d'enseignement et en mathématique d'y accéder.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

ADOPTÉE

AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATION AU QUÉBEC

- | | |
|-------------|---|
| ATTENDU QUE | le Québec et le Canada sont aujourd'hui en retard par rapport aux autres pays de l'OCDE en matière des technologies de l'information et des communications ou « TIC »; |
| ATTENDU QUE | le gouvernement du Québec encourage beaucoup l'implantation des entreprises des « TIC » via des projets comme : « Montréal technopole »; |
| ATTENDU QUE | le gouvernement du Québec considère les entreprises des « TIC » comme la relève de plusieurs secteurs industriels présentement en crise; |
| ATTENDU QUE | le Québec, grâce à plusieurs mesures fiscales, attire de plus en plus d'entreprises dans le domaine des technologies de l'information et des communications; |
| ATTENDU QUE | les entreprises des « TIC » ont de plus en plus besoin d'un réseau de communication rapide et à très large bande afin de rester compétitives; |
| ATTENDU QUE | les infrastructures de communication actuelles utilisent en grande partie un réseau de câbles coaxiaux qui nécessite beaucoup d'améliorations et de changement; |
| ATTENDU QUE | les autres pays de l'OCDE investissent déjà dans l'amélioration et la rénovation de leurs infrastructures de communication afin de faciliter l'accès à leurs citoyens et à leurs entreprises à des réseaux à large bande d'« accès de prochaine génération » appelés (APG); |
| ATTENDU QUE | le gouvernement du Québec, dans ses mesures de relance économique, investit un montant de 8,2 milliards de dollars pour améliorer les infrastructures. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. Que le gouvernement du Québec alloue une partie de l'enveloppe consacrée aux infrastructures pour mettre en place, en premier lieu dans les régions métropolitaines du Québec, un réseau québécois de communication en fibre optique;
2. Que le gouvernement du Québec étende par la suite le réseau aux autres régions du Québec afin de fournir un service universel;
3. Que le gouvernement du Québec encourage les entreprises de communication à offrir un service à large bande à des prix abordables.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ADOPTÉE

RECOURS AUX AGENCES PRIVÉES DE PERSONNEL INFIRMIER

- ATTENDU QUE notre système de santé souffre d'une pénurie sans précédent d'infirmières qualifiées, particulièrement en milieu hospitalier, laquelle pénurie se répercute d'une façon importante sur toutes les unités de soins (salles d'opération, soins intensifs, urgences, etc) ;
- ATTENDU QUE le recrutement et la rétention de nouvelles infirmières dans les établissements du réseau de la santé sont fortement entravés par l'attrait que les conditions de travail offertes en agences privées exercent sur ces jeunes professionnelles ;
- ATTENDU QUE le maintien de la qualité des soins de santé en établissement est tributaire d'une plus grande stabilité des équipes de soins infirmiers, de l'élimination de temps supplémentaire obligatoire et d'une amélioration de la qualité de vie au travail du personnel infirmier dans ces mêmes établissements.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

Que le ministère de la Santé se dote de tous les moyens nécessaires pour limiter le recours des établissements aux agences privées de personnel infirmier.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE BOURASSA-SAUVÉ

ADOPTÉE

DÉROGATION À LA LISTE DES MATIÈRES POUR UN PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER VISANT À PRÉPARER UN GROUPE D'ÉLÈVES ÂGÉS DE 15 ANS À ENTRER EN FORMATION PROFESSIONNELLE

- ATTENDU QU' il y a une possibilité, depuis juin 2008, pour les commissions scolaires qui le désirent de mettre en place un projet pédagogique particulier préparant un groupe d'élèves âgés d'au moins 15 ans à la formation professionnelle, dans un cadre d'alternance travail-études;
- ATTENDU QUE pour bénéficier du financement, la condition fixée quant à l'obligation pour les élèves d'être inscrits en français langue d'enseignement, en anglais langue seconde et en mathématique de 3^e secondaire, auquel s'ajoute le cours « Exploration professionnelle » doit être respectée;
- ATTENDU QUE plusieurs élèves inscrits dans ce parcours chevauchent en 3^e et en 4^e secondaire, dans le but d'obtenir les préalables nécessaires à l'admission au programme de formation professionnelle choisi;
- ATTENDU QUE les règles actuelles de financement n'accordent aucun financement pour les élèves inscrits dans ce type de parcours et qui ont des matières de 4^e secondaire à leur horaire, autre que le financement pour un élève régulier en formation générale;
- ATTENDU QU' il y a une volonté d'optimiser une mesure qui a une incidence directe sur la persévérance scolaire et le taux de diplomation.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) que le MELS reconsidère le financement des élèves inscrits dans un projet pédagogique particulier d'alternance travail-études menant à la formation professionnelle en permettant que les élèves soient considérés même s'ils sont inscrits à des matières de 4^e secondaire et de donner aux commissions scolaires les moyens de répondre aux cheminements différenciés de leurs élèves;

- b) de transmettre une copie de cette résolution à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à toutes les commissions scolaires du Québec.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

ADOPTÉE